Groupe 2 : SCIEURS ET CONSTRUCTION-BOIS – 11/09/14

- Depuis un ou deux ans, Il y a du Bois-Industrie qui passe en Bois-Energie. Les besoins nouveaux sont dus à l'émergence des nouvelles chaufferies. Le prix du B-E a quasiment doublé en deux ans. Exemple au niveau de la popiliculture où on assiste à un appauvrissement sur les ressources à prélever pour le Bois-Industrie. Il serait peut-être important de reprendre les statistiques sur la disponibilité réelle en B-E et B-I et les comparer avec les besoins exprimés par les nouvelles chaufferies. Il serait aussi important de retravailler sur ce qu'est et doit être le Bois –Energie (Redéfinition) : Un sous-produit valorisé en biomasse : Le B-E déchet n'est qu'une résultante.
- Retravailler aussi sur le fait qu'en Bois d'œuvre, les besoins sont quasi-essentiellement en bois sec. Le séchage du bois doit être envisagé selon les essences. As-t-on besoin d'aides ou d'incitations fiscales pour aider au séchage, vu les immobilisations et coûts engendrés.
- Il faut plutôt voir quelle est la ressource et comment la valoriser.
- Il paraît important de développer une méthode pour étudier à la fois, la disponibilité, les demandes et la nécessité de séchage , analyser tous les flux actuels, et voir aussi ce qui se passe réellement actuellement dans la fabrication « Bois-plaquettes « et aussi « Pellets ».
- Il est aussi évoqué le cas de la Foncière-Chênelet qui n'a pas pu trouver de bois local pour assurer ses constructions locales….Alors que parallèlement à cela, il y a une réelle volonté de la part du CG37 et des organismes sociaux-logements de favoriser une filière-bois locale.
- Le massif forestier fournit quasi essentiellement du feuillus.
- Il y a vraiment un déficit d'innovations technologiques pour l'utilisation du Bois-Construction et un réel manque d'accompagnement technique pour les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre. Il faut développer des aides à l'innovation technique.
- Il est aussi nécessaire de sensibiliser plus les collectivités dans leurs projets sur l'écoconstruction. Pour que se développe, travail et recherche sur l'Ecoconstruction Bois, il faut du volume… Il faudrait pour cela, que les S E M aident plus et mieux les communes et EPCI sur ce point. Il faut aussi mieux convaincre les élus.
- Les feuillus peuvent aussi mieux trouver leur place dans l'enveloppe bâtie (Isolation Thermique par l'Extérieur) grâce au « thermo-chauffage »…etc. Cela permet de valoriser plus de feuillus en petites sections et sur plusieurs essences…
- Il faut aussi faciliter plus de communication entre les constructeurs, les bailleurs, les rénovateurs et les éco constructeurs Bois, les architectes et les techniciens .
- La problématique des parcs à grumes devrait être traitée soit par la mise à disposition d'espaces dédiés ou par des aides Foncières. Afin d'aider à solutionner cette problématique due à l'immobilisation (coûts stocks bois immobilisé…), un travail politique et législatif est à mener pour étudier l'opportunité d'exonérations de taxes par ex…
- Dans le cadre des innovations et évolutions techniques, travailler avec les scieries à une re-standardisation des produits et au travail sur de nouvelles sections de débits.

Groupe 3 : Mobilisation de la ressource – 11/09/14

Il y a un premier aspect à aborder, la surface forestière : 150 000 hectares dont 135 000 hectares de forêts privées. Cette surface représente environ 45 000 propriétaires selon le CRPF.

L'exploitation pour les propriétaires de moins de 4 hectares est très difficile voire impossible. Ces petites propriétés représentent une surface non négligeable (environ 30 000 hectares, soit 20 %).

Selon différentes études, nous pouvons retenir qu'il y a 58% de l'accroissement annuel qui est prélevé. Il y a encore une grande marge de manœuvre pour l'exploitation annuelle, sauf que la ressource n'est pas toujours accessible (notamment pour les forêts de moins de 4 hectares). Entre 2011 et 2012, il y a eu 36% d'augmentation de la récolte.

Si tout l'accroissement était récolté en totalité, cela représenterait 750 000 m^3. Mais il est déconseillé de le récolter en totalité, afin de conserver la diversité des peuplements et de conserver un équilibre. L'idée d'une étude réalisée par la DDT a été soulevée, afin d'avoir une vision plus précise des types de peuplement et de connaître le volume théorique réellement mobilisable sans compromettre pour autant l'accroissement naturel. Il ne faut pas prélever la totalité de l'accroissement annuel (risque d'un appauvrissement de la forêt). Il faudrait avoir des chiffres plus anciens pour voir l'évolution de la forêt. L'objectif est de répondre aux besoins sans pour autant remettre en question la pérennité et le renouvellement de la forêt.

Le bois d'œuvre et d' industrie représentent à eux deux dans cette projection 500 000 m^3 par an, le solde correspondant au bois énergie pour faire face à la demande existante et aux nouveaux besoins, soit 250 à 280 000 m3/an, ce qui est équivalent à environ 200 000 tonnes.

Ce volume est à rapprocher à la demande émergente en bois énergie des CRE et des départements voisins. Les ressources locales ne sont pas suffisantes pour assurer seulement les besoins de l'Indre et Loire (estimation de 300 000 tonnes en 2015).

La question est de mobiliser plus la ressource : il y a une absence de motivation des propriétaires (surtout pour les petits propriétaires) quant à l'exploitation de leur parcelle. Quels sont alors les leviers pour leur redonner confiance ?

- Activation des coupes prévues dans les documents de gestion et non réalisées ;
- Vulgarisation forestière ;
- Aides financières pour mettre en place les dessertes forestières (pour rappel : 75€ ml pour la création d'une desserte), malgré le budget très réduit de la DDT (20 000 euros/an). Un frein important réside aussi dans l'avance de fonds que doit faire le propriétaire avant de se voir remboursé 1 ou 2 ans plus tard ;
- Réalisation de schémas de desserte par massif (collaboration de tous les propriétaires) ;
- Aides financières pour équipements d'exploitation adaptés (ETF);

Groupe 1 : Bois énergie 11/09/2014

La filière Bois énergie s'appuie entre autre sur des plateformes pour le bois déchiqueté. Il en existe trois à ce jour dans le département et deux zones en sont dépourvues, le Nord-Est et le Chinonais. Un projet de plateforme à Autrèche est en cours et aura pour cible principale les chaufferies de grosse puissance . Quant à Charte forestière du Chinonais, une réflexion est en cours pour l'implantation d'une plateforme pour valoriser sa ressource locale.

L'inquiétude demeure quant à la disponibilité de la matière première, face aux grosses installations du département, de la région ou de départements limitrophes qui s'approvisionnent déjà dans notre département. L'extraction se fait jusqu'aux tiges et feuilles dans certains cas, ce qui pose question sur la gestion ultérieure (sol sans humus, absence de matière minérale pérennisation de la forêt). Une vision par un Observatoire régionale est indispensable, une dimension interrégionale étant à rechercher par la suite.

Il faut développer cette biomasse de manière intelligente, en respectant les prélèvements possibles. Cela sous-entend de connaître quel est le volume pouvant être prélevé, ce qui est et doit être vraiment mobilisé, sur combien de temps. Cette connaissance est à faire rapidement et va conditionner la réponse à donner pour le développement de cette filière. Cela aura ensuite une incidence sur les alternatives possibles à étudier (ex : la géothermie). L'urgence de ré-inventorier les potentiels et leur adaptation aux besoins (petites et grosses chaufferies) nécessite de connaître les vrais chiffres.

Des études ont mis en évidence qu'à partir de notre surface boisée de 150 000 hectares, la production annuelle de bois pourrait atteindre 900 000 m^3 si toutes les parcelles étaient exploitées rationnellement. Ce volume correspond au BO, BI et BE. Ce volume parait trop élevé et le taux d'accroissement à retenir serait plus proche de 5 m^3/ha/an, ce qui donnerait un volume annuel théorique mobilisable de 750 000 m^3.

En gardant une répartition proche de la dernière connue (2012), il y aurait 200 000 m^3/an pour le BO, 270 000 m^3/an pour le BI et il resterait 280 000 m^3 pour le Bois énergie, alors qu'à partir de 2015, les besoins seuls de l'Indre et Loire en BE seraient déjà supérieurs (estimation de 300 000 tonnes).

Une méconnaissance du volume extrait pour le bois de chauffage (autoconsommation et vente aux particuliers) ne permet pas de le soustraire du volume actuel produit, alors que ce bois bûche rentre dans la catégorie BE(estimation : 40 000 m^3/an). Un sondage pourrait être réalisé sur ce point par le Syndicat des forestiers privés de Touraine auprès de ses adhérents.

Si les besoins en combustible des chaufferies sont différents (petite chaufferie, 20 à 25 % d'humidité et grosse chaufferie 50 % ou plus), la concurrence ne se situe pas entre bois bûche et BE mais plus BE/BI.